



Agression violente d'un conducteur sur le 38

Rappel des faits:

Dimanche 6 août 2017 à 14h à l'arrêt ST Hélène un voyageur monte sans s'acquitter de son titre de transport..

Conformément aux PGE, le conducteur lui fait un rappel à la règle.

Après avoir essuyé de nombreuses insultes, le conducteur refuse de le prendre et l'invite à descendre du bus et c'est à

ce moment là que l'usager agresse le conducteur de plusieurs coups au visage et prend la fuite !!!

Le conducteur a été transporté à la clinique pour se faire soigner. (visage tuméfié, points de suture , fracture du nez...)

L'agresseur court toujours....

Une fois de plus les PGE ont mis un conducteur ,isolé à son poste de travail ,en danger !!!

Depuis plusieurs mois la CGT demande en instance le retrait du rappel à la règle des PGE !

Mais la Direction s'entête et refuse de le faire préférant laisser les conducteurs en danger, seuls à leur poste de travail, d'autant plus cet été où l'arrêt de la ligne A et l'augmentation tarifaire génèrent un fort mécontentement avec une Direction qui encore une fois n'a pas mis les moyens nécessaires !!!

De plus la Direction, lors du dernier CHSCT a reconnu qu' il était important que les conducteurs soient informés en temps réel de tous les événements qui surviennent sur leur ligneOr cette agression est restée sous silence de la part de la Direction...très

certainement par crainte d'un droit de retrait massif des conducteurs...

La CGT demande une présence humaine renforcée sur notre réseau !

La Direction a su mettre des moyens humains sur les lignes de contrôle du métro pour augmenter le nombre de validations ALORS pourquoi ne pourrait elle pas le faire pour renforcer la sécurité des conducteurs dans les bus !!!!

Pour la CGT, la sécurité du personnel est plus importante que la rentrée d'argent des validations et que les objectifs d'un CSP imposés par le SMTC !!!

La CGT demande le retrait du rappel à la règle des PGE !!!

La Cgt a obtenu la mise en place d'une enquête du CHSCT pour le mardi 8 août 2017 afin que la Direction mette en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des conducteurs sur le réseau.

Il est impensable que dans un des plus gros réseau de transport de France ce type d'agression soit passé sous silence et en toute transparence pour les salariés et les usagers !

La reprise du territoire si chère à notre Directeur ne

doit pas se faire uniquement sur le métro et tram et surtout au détriment du réseau bus !

Le conducteur ne doit plus être isolé sur le réseau et mis en difficulté ou en danger par des prescriptions d'entreprise.

Nous devons tous faire front à cette violence grandissante en utilisant tous les moyens à notre disposition ! (Appel de ligne, droit de retrait, vitre anti agression, plus de rappel à la règle seul isolé à son poste de travail...etc)

Droit de retrait

Article L4131-1

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défektivité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Il peut se retirer d'une telle situation.

L'employeur ne peut demander au travailleur qui a fait

usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail où persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défektivité du système de protection.

Article L4131-3

Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un travailleur ou d'un groupe de travailleurs qui se sont retirés d'une situation de travail dont ils avaient un motif raisonnable de penser qu'elle présentait un danger grave et imminent pour la vie ou pour la santé de chacun d'eux.

DOCA...TASTROPHE ???

Forcément, la critique est aisée...mais force est de constater que si sur le terrain un grand nombre de choses sont faites et bien faites, **il n'en reste pas moins que les grands OUBLIÉS sont, une fois de plus, les conducteurs receveurs et la qualité du service public !**

AUTREMENT DIT, la Direction a organisé volontairement l'aggravation des conditions de travail des conducteurs et la dégradation du service public en gérant l'offre de service à l'économie ! Sinon, comment justifier des équipes à coupure sur le TM de la ligne 14, ligne se substituant à la ligne A du métro?

POURTANT, et c'est là que le bas blesse, la Direction annonçait en CE que les Bus ne pourraient pas enlever la charge de la ligne A (3,6 Millions de validations en juillet 2016 et 3,3 M en août...!) et **malgré ce constat, c'est bien le tandem BODIN/DUCREST qui a élaboré le TM du 14 Langlade avec 5 équipes à coupure !**

Cinq équipes à coupure, se sont 5 bus articulés qui ne roulent pas entre 9h30 et 11h30 car stationnés sur le parking de Langlade, pendant que les autres conducteurs subissent surcharges, retards, remarques et protestations des usagers...etc...!



« ...On va leur mettre quelques coupures...de toute façon depuis nos bureaux nous ne risquons RIEN !

Ces économies nous permettront sûrement de dégager des marges pour nos primes d'objectifs... » !

La CGT avait alerté la Direction lors des diverses réunions du Comité D'entreprise, **que gérer cet évènement à l'économie serait une ineptie et un manque de respect pour les usagers par rapport à la gêne occasionnée et un manque de respect pour les conducteurs et tous les salariés affectés sur DOCA et sur l'ensemble du réseau....sans parler, en pleine « crise », de la hausse tarifaire du ticket à 2€ !?**

FORCE de propositions, la CGT avait insisté pour une seule ligne de BGR à BCO, pour une régulation en temps réel, pour des bus de réserve sur les sites et/ou en ligne prêts à être injectés pour répondre aux exigences du service public, pour des temps de battements suffisants pour les conducteurs, pour une forte présence humaine sur le terrain et PARTOUT...en vain !

Résultat :

- ♦ Il aura fallu que **dés le 1er jour** de DOCA, en raison des difficultés, la CGT intervienne pour que le 140 soit prolongé, voire qu'il soit carrément « transposé » en 14 !
- ♦ La Direction n'aura pas eu le choix que de gérer en temps réel les départs des sites de BGR et BCO...
- ♦ La direction n'aura pas eu le choix que de modifier les TM en ajoutant des services et des départs supplémentaires en tête des stations...(lire en page 4)
- ♦ La Direction n'aura pas eu le choix que d'ajuster et de déployer au mieux une présence terrain partout !
- ♦ La Direction n'aura pas eu le choix que de payer du supplément à beaucoup de salariés en raison de TM inadaptés...etc..

Bien des choses auraient été évitées si la Direction était sortie de sa logique financière en offrant aux usagers une ligne de substitution répondant au mieux à leurs attentes.

De même, si l'erreur vient surtout des politiciens qui en 1992 ont sciemment opté pour l'ouverture de la ligne A avec 4 stations ne pouvant accueillir des rames en 52 mètres, aujourd'hui, ce sont les usagers et les salariés de Tisséo qui en subissent les conséquences car les politiciens de 2017 n'ont pas mis les moyens indispensables pour diminuer les nuisances occasionnées par la fermeture de la ligne A !

Par contre, la CGT félicite tous les salariés qui ont œuvré au quotidien avec professionnalisme pour rendre l'offre de transport la plus efficace possible...!



Faut pas faire polytechnique pour comprendre que la Direction a géré DOCA et l'ensemble des lignes à l'économie sur le dos des salariés et des usagers.

Carton rouge à la Direction et à l'ancien DEMBT J.P Bodin, lequel porte l'entière responsabilité de cette situation en n'ayant pas fait correctement son travail !

La CGT espère que les erreurs de 2017 ne se reproduiront pas en 2018 ! A suivre.

PRIME DOCA ? La CGT a demandé en Comité d'entreprise que TOUS les personnels non volontaires pour DOCA, aient une prime « compensatoire » pour « avaler » les conséquences et les impacts liés à DOCA !

Certes, cette prime n'enlèvera rien à la pénibilité, mais rentrerait dans un processus gagnant/gagnant pour tous avec la reconnaissance du devoir accompli. La Direction réfléchit à cette proposition.

LIGNE 12 : Sollicitée par les salariés qui « pètent les plombs », la Cgt est intervenue pour dénoncer l'aggravation des conditions de travail des conducteurs de la ligne 12 depuis Doca (report de charge, surcharge, doléances, pas de temps de battements...) **et avec le TM été 2016...MERCRI PATRON !?**

La Direction s'est engagée, à partir du 2 août, à mettre en place 2 cdrs de réserve à BCO (6/13 et 13/20) pour permettre aux conducteurs à bout de souffle de récupérer au terminus. A suivre !

LIGNE 45 : **Une ineptie de plus, la Direction a supprimé un service sur le TM été 2017 par rapport à celui de 2016... et affecte les GX 137 (15 places 1/2) pour améliorer le service ???**

La CGT est intervenue sur les conditions de travail des conducteurs et a obtenu le remplacement des « petits » GX 137 par des GX 317 mieux adaptés pour absorber les reports de charge liés à Doca.

LIGNE 14 : Ne pouvant répondre aux exigences du service public et SANS RESPECTER la règle d'affichage des 21 jours pour un nouveau TM, la Direction a été obligée **dans l'urgence** de mettre en place un nouveau TM à dater du 31/07 !

Quid des conséquences des natures et des parités d'équipes et donc des changements effectués entre conducteurs avec l'ancien TM ?

La CGT a demandé à la Direction de veiller à ce que les changements initiaux soient respectés !

Carton rouge à la Direction qui ampute 1/5ème sur l'option RF à un conducteur « volontaire Doca » qui a eu besoin de poser 1 RF le samedi sur sa semaine Doca.

Il n'a jamais été question qu'un conducteur affecté sur DOCA ne puisse obtenir un RF conformément au quota journalier. **La CGT a demandé en Comité d'Entreprise à la Direction de revoir sa position...A suivre.**

Guerre éclair contre le monde du travail !

Malgré une abstention historique, les élections législatives ont donné une majorité au parti présidentiel. Le gouvernement a donc toutes les cartes en mains pour mettre en place sa politique de destruction minutieuse de décennies de conquêtes sociales.



Du 24 au 28 juillet : Examen du texte par le parlement, puis vote de la loi d'habilitation permettant de légiférer par ordonnances.

En Août : Rédaction des ordonnances.

Le 20 septembre: les ordonnances seront prises en Conseil des Ministres !

C'est un déni de démocratie ! En un peu plus de deux mois, le gouvernement Macron veut détruire le code du travail et gommer au maximum les acquis sociaux issus des luttes ouvrières.

L'heure est grave pour celles et ceux qui n'ont que leur travail pour vivre ! Il faut empêcher ce recul de civilisation ! Il faut se mobiliser dans l'unité la plus large !

LOI TRAVAIL N°2 : attention grand danger pour tous les salariés.

Le gouvernement Macron impose une loi Travail N°2 catastrophique pour les garanties sociales de tous les salariés.

C'est une attaque sans précédent, contre le Code du Travail et contre les lois sociales, qui se propose d'imposer plus de précarité, plus de flexibilité et qui renforce les prérogatives patronales qui conduisent à une aliénation du monde du travail sans précédent.

Quelques exemples du projet Macron :

- ◆ Enrichir les plus riches en appauvrissant les plus pauvres au prétexte de la fameuse crise!
- ◆ Fin du contrat de travail et fin des Conventions collectives
- ◆ Fin du CDI avec des CDD renouvelables à l'infini

- ◆ Fin du Code de travail comme le socle communs de droits pour tous !
- ◆ Donner la primauté aux accords d'entreprise sur les accords de branche et le Code du Travail mettent les Traminots sous la coupe du chantage permanent des directions de réseau.

Plus que jamais la rentabilité financière, la baisse des coûts et l'augmentation de la productivité seront imposées aux Traminots.

- ◆ Remise en cause des prérogatives de la négociation d'entreprise avec les syndicats par la mise en place d'un référendum, à l'initiative des syndicats ou de l'employeur, pour un accord minoritaire à 30%.

En permettant aux directions de contourner les syndicats, les salariés seront exposés au chantage, à la désinformation et aux mensonges des directions.

- ◆ Plafonner les indemnités prud'homale c'est donner la possibilité aux entreprises de licencier pour pas cher les salariés gênants et autres syndicalistes trop revendicatifs.
- ◆ Fusionner les instances représentatives du personnel (Délégué du personnel, Comité d'Entreprise, CHSCT) c'est réduire la capacité d'intervention des salariés et la défense de leurs intérêts. Cette fusion n'a pas d'autre ambition pour le patronat que de limiter le champ d'intervention des représentants des salariés pour museler les revendications des salariés.

Nos entreprises de Transports Urbains ne seront pas épargnées par ces attaques, les directions d'entreprise et les politiciens ne manqueront pas d'imposer des reculs sociaux aux Traminots pour réduire les coûts de fonctionnement et pour augmenter la productivité avec cette nouvelle loi.

- ◆ Transfert des cotisations maladies et chômage vers la CSG et l'impôt pour préserver « la compétitivité » des entreprises

Cette mesure très démagogue, sous couvert de faire gagner artificiellement quelques euros au salariés, se traduira par une réelle perte de pouvoir d'achat et une diminution de la couverture sociale... Ces mesures ont clairement pour conséquence de dédouaner les patrons de leurs responsabilités sociales pour les reporter sur l'impôt.

- ◆ Détruite la Sécurité Sociale au bénéfice des assurances privés par la mise en place du système de retraite par capitalisation qui vient en opposition à notre système par répartition et solidaire....

Ainsi, le but est de s'attaquer au financement de la Sécurité Sociale et son système par répartition, base de la solidarité intergénérationnelle, pour ouvrir les portes aux grands groupes d'assurances privés qui n'attendent que ça pour s'immiscer dans la gestion de la santé et des retraites.

Il faut en finir avec les reculs sociaux et refuser le retour au 19ème siècle !



Il n'y a pas d'alternative, le monde du travail doit se défendre, chaque salarié se doit d'entrer en rébellion face à ces attaques. Il n'est plus possible pour les Traminots d'attendre que les autres fassent à leur place.

Le 12 septembre inscrivons nous dans la grève interprofessionnelle pour nous opposer aux prétentions gouvernementales et exiger des réformes de progrès social.

RDV le Mardi 12 septembre ...14h00 départ à Arnaud Bernard....

La CGT déposera un préavis spécifique et vous tiendra informé et appelle toutes les organisations syndicales et tous les salariés à s'inscrire dans cette journée de grève et de manifestation.

L'histoire est déjà écrite, il nous appartient d'écrire l'avenir !